

Intitulé	Coordonnateur REP et REP+
Affectation	DSDEN DE LA SARTHE
Secteur d'intervention	CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE
Missions	<p>Le coordonnateur REP et REP+ est un professeur chargé d'une mission spécifique à temps partiel ou temps complet. Placé sous l'autorité fonctionnelle de l' IEN CCPD, il a en charge les dossiers suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Construire et organiser le plan de formation spécifique REP/REP+ et assurer en partie l'animation de ces formations. 2. Mettre en place et suivre les dispositifs et moyens spécifiques de l'éducation prioritaire (classes dédoublées, assistants pédagogiques, adultes relais...). 3. Planifier et assurer le secrétariat des différentes instances et des comités de liaison premier second degré du réseau. Aux côtés des pilotes du réseau, il contribue à animer ces instances. 4. Recueillir les projets pédagogiques du réseau qui nécessitent un financement, et assurer le suivi financier de ces projets. 5. Etre un membre du pole ressource des écoles du réseau. 6. Rendre lisible auprès des partenaires de l'école les enjeux de l'école et favoriser les partenariats. 7. Contribuer aux actions de la cité éducative, du PRE et de la dynamique départementale Education Prioritaire. 8. Veiller à la bonne mise en place du projet de réseau et au suivi des évaluations nationales
Compétences / expérience / qualification requises	<p>On attend tout particulièrement du coordonnateur REP ou REP+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de bonnes capacités organisationnelles, - des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau ; - une attitude de veille pédagogique et institutionnelle ; - des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté. <p>Un rapport d'activité annuel en rendra compte et servira de support à l'évaluation de l'action du coordonnateur. Le service du coordonnateur s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.</p>
Conditions d'exercice spécifiques	<p>Pour assurer ces missions, des compétences pédagogiques ainsi que des connaissances disciplinaires et réglementaires sont demandées. Des capacités à animer des réunions de travail ou des formations et à fédérer les initiatives des équipes pédagogiques et des partenaires extérieurs sont par ailleurs attendues.</p>

	<p>Une connaissance précise des enjeux de l'Education prioritaire est nécessaire à l'exercice de la mission.</p> <p>Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires liées à l'exercice professionnel hors présence élèves (1607h annuelles). Il aura une bonne maîtrise des outils. Il sera amené à seconder l'IEN dans sa mission d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation.</p> <p>Une expérience de formateur sera recherchée.</p>
Quotité	Poste à temps plein ou à mi-temps suivant les réseaux
Régime indemnitaire	Indemnités éducation prioritaire
Durée de la mission	